

peuvent. Aussi, tous les gens d'esprit sont-ils...  
M. le ministre de l'instruction publique vient d'écrire à l'archevêque de Reims pour lui annoncer qu'il a approuvé le devis des travaux de restauration générale de la cathédrale de Reims, s'élevant à 2,033,411 fr. 68 c., y compris les imprévus et les frais de direction.

On annonce la mort de Mme la comtesse Ruty, veuve du comte Ruty, général en chef de l'artillerie de la grande armée, pair de France et lieutenant des armées du roi sous la Restauration.

On annonce la mort de M. François Méribou, publiciste, auteur d'une *Histoire des Parlements*. M. Méribou, ancien maire de Montignac, était âgé de cinquante-cinq ans.

### Chronique parisienne.

C'est aujourd'hui la fête des Rois. J'en demande bien pardon à la République, mais c'est le calendrier qui l'affirme, et jusqu'à ce qu'on se décide à revenir officiellement à l'almanach progressiste en usage sous la première révolution, il faut bien en prendre son parti. Néanmoins, l'impartialité me fait un devoir de mettre ici, en regard de la fête des Rois, — fête tyrannique et désastreuse pour l'affranchissement des peuples, — la fête qui, dans le calendrier républicain florissant de 1793 à 1806, c'est-à-dire pendant près de treize ans, remplaça ce fatal souvenir clérical et monarchique. Je n'ai, à ce petit travail, aucun mérite. M. Raspail, l'ancien, depuis qu'il est retiré (d'aucuns diraient plutôt : depuis qu'on l'a retiré) des luttes politiques, emploie ses loisirs à la confection d'un *Almanach météorologique* à l'usage « de l'homme des mers et de l'homme des champs, » tout plein de choses intéressantes. J'imagine que par « homme des mers » le pontife de la démocratie française entend désigner les matelots et les pêcheurs. Mais ce n'est pas de l'homme des mers qu'il s'agit pour le moment.

L'almanach de M. Raspail s'ouvre par une concordance du triple calendrier grégorien, républicain et météorologique. Je vais droit au 6 janvier, et c'est avec une émotion impossible à réprimer que j'apprends que nous sommes aujourd'hui, non pas le jour des Rois, mais le jour du Silex. Hier, c'était le jour du Lapin, et demain ce sera le jour de la Marne. A 24 heures près, — ce que c'est que la mauvaise chance ! — les Rois concordent avec le Lapin, animal modeste, sans doute, mais qui, dans la langue imagée du peuple, désigne aussi, comme chacun sait, le type de la force musculaire et des braves à trois poils. Les inventeurs du calendrier républicain ont machiavéliquement esquivé ce rapprochement et ont imposé le silex comme concordance à la fête des Rois. Je n'y vois, pour moi, rien de blessant. Le silex est une pierre fort dure qui produit des étincelles, c'est-à-dire de la lumière, — et lumière et étincelle n'en produisent pas qui veul. On frotterait pendant plusieurs heures, MM. X... et Z..., qu'on en tirerait difficilement de quoi allumer un simple rat de cave. Le jour des Rois coïncidant avec le jour du silex, c'est toujours cela, et même, réflexion faite, je ne regrette pas le Lapin. Silex est plus noble.

Du reste, en dépit du progrès moderne, la fête des Rois est de celles qui ne sont pas près de disparaître de nos mœurs. Les pâtisseries et boulangers sont directement intéressés à son maintien, et tous les raisonnements philosophiques ne réussissent jamais à prouver qu'on est partisan de l'esclavage des peuples parce qu'on tire la fête en famille et qu'on mange une portion de galette. Il existe cependant des hommes courageux, infatigables, qui ont voué leur vie à déraciner ces usages du passé. J'ai connu personnellement un de ces types étonnants. Il avait un fils bambaïn de six ans environ, qui, la veille de Noël, obéissant à une des plus poétiques légendes chrétiennes, mit dans la cheminée son petit soulier, afin que le petit Jésus y déposât un cadeau. Le père ne dit rien, laissa faire : il avait son idée. Le lendemain matin, l'enfant se lève, court à la cheminée, saisit son soulier et y trouve... un papier plié en quatre. Sur ce papier, était écrit le vers suivant, d'une moralité profonde :

Le vrai petit Jésus, c'est la libre-pensée.

L'enfant aurait peut-être préféré le moindre sucre d'orge. Mais il était éclairé. Qui sait ! Grâce à cette leçon précieuse, il deviendra peut-être un jour sénateur !

L'Opéra est à la veille de perdre M. Faure. Tous les ans, cette nouvelle regrettable se répand avec la régularité d'un chronomètre. L'autre année, M. Faure envoyait sa démission, — non pas à M. Halanzier son chef direct, mais bien à M. le ministre de l'instruction publique, s'il vous plaît ! à la suite de l'engagement de Mme Patti à l'Opéra, engagement conclu à des conditions financières qui offusquaient M. Faure. Cette fois-ci, M. Faure s'en va pour tout de bon parce qu'un impresario nommé Merelli, lui offre un engagement de dix mois pour trois cents mille francs, — soit trente mille francs par mois, mille francs par jour, trois mille francs l'an dans l'autre par représentation. L'Opéra français, qui a créé M. Faure, ce qu'il est, auquel M. Faure doit sa réputation, qui ne faisait guère gagner à M. Faure

plus de quatre-vingt-dix mille francs par an, — une misère ! — s'arrangera comme il pourra. Il faut vivre avant tout, et tout le monde vous dira que, en 1876, avec quatre-vingt-dix mille francs, il y a à peine de l'eau à boire pour un chanteur.

Sachons donc gré à M. Faure d'avoir résisté aussi longtemps qu'il a pu avant de se décider à partir, et saluons dans cet éminent baryton une des plus sympathiques infortunes des temps modernes. Ce qui arrive aujourd'hui à M. Halanzier était facile à prévoir. La France ne s'est pas conduite avec M. Faure comme elle le devait : ainsi, a-t-il jamais été question d'offrir à M. Faure une récompense nationale ? Non. Vous voyez donc bien que la France et M. Halanzier n'ont que ce qu'ils méritent.

Quant aux opéras où M. Faure a le droit de chanter, combien y en a-t-il qui mettent vraiment cet artiste en relief ? Deux seulement : *Don Juan* et *Hamlet*. Ne parlez pas d'opéras comme les *Huguenots* : Jouer les Nevers, quand on s'appelle Faure on laisse ces choses-là à M. Caron ; quand on s'appelle Faure on doit tenir la scène constamment, d'un bout à l'autre, et ne pas laisser s'éparpiller l'attention des spectateurs.

M. Faure s'en va parce qu'il étouffe dans cet atmosphère insuffisante. Voyons, ne pourrait-on pas arranger ça ? Pour retenir M. Faure, ne pourrait-on lui proposer un petit traité ainsi conçu :

### ARTICLE PREMIER

Tout opéra dans lequel M. Faure daignera accepter un rôle deviendra implicitement la propriété morale de M. Faure. Il aura le droit d'y opérer toutes coupures et modifications qui lui paraîtront de nature à mettre son personnel au premier plan, même quand les auteurs auront jugé à propos de placer ce rôle au deuxième.

Ainsi, dans les *Huguenots*, toutes les fois que son service l'obligera à jouer Nevers, M. Faure aura le droit d'exiger la suppression du rôle de Raoul et de celui de Valentine, qui, par un inconcevable parti-pris des spectateurs français, accaparent depuis quarante ans une forte part de l'attention de la salle, au détriment du baryton Nevers, le seul rôle véritablement noble, élevé, sublime de la pièce.

De même pour *Faust*, la *Favorite*, etc.

### ARTICLE 2.

Le droit que s'est attribué M. Faure de modifier, suivant les besoins de sa remarquable voix, la musique de certains maîtres défunts, entre autres la fin de l'air de la sérénade de *Don Juan*, sera étendu de plein droit aux œuvres de compositeurs contemporains connus ou à naître.

### ARTICLE 3.

Chaque des représentations données par M. Faure sera immortalisée par une médaille d'or spécialement frappée à l'Hôtel de la Monnaie, et qui prendra place dans le musée de numismatique, à côté des médailles destinées à consacrer le souvenir des grands événements de ce siècle.

### ARTICLE 4.

La moitié de la subvention allouée par l'Etat à l'Opéra sera attribuée à M. Faure à titre d'appointements.

— Voyons, M. Halanzier, en faisant ces petits sacrifices, peut-être y a-t-il encore de l'espoir !  
Dancourt.

### Lettres de la Réunion

Le 21 novembre, Mgr Delannoy, évêque de Saint-Denis, recevant, sur le seuil de la cathédrale, le nouveau gouverneur, M. Faron, commissaire général de la marine, a prononcé les paroles suivantes :

« Monsieur le gouverneur, je suis heureux de vous ouvrir, à la tête de mon clergé, les portes de cette cathédrale, et de donner ainsi à toute la colonie l'exemple du respect qui est dû à la haute dignité dont vous êtes investi.

« Nous sommes, comme le disait récemment un illustre prélat français, les fils d'un Evangile qui a prononcé cette immortelle parole : « Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu ; » nous sommes les successeurs d'un apôtre qui a dit : *omnis potestas à Deo* — tout pouvoir vient de Dieu.

« Ces grands principes qui ont assuré l'ordre et la paix au sein de nos sociétés chrétiennes aussi longtemps qu'elles y sont demeurées fidèles, nous regardons comme un de nos premiers devoirs de les prêcher aux populations dont la Providence nous a confié le soin, et nous ne le faisons point en vain.

« D'autres ont pu avec raison, Monsieur le gouverneur, vous parler des mœurs douces et polies du pays dont vous venez diriger et développer les forces et les ressources, vous vanter l'esprit et le cœur de ses habitants, vous dire leur générosité dans la bonne fortune et leur patience courageuse dans les épreuves ; pour moi, ma position m'autorise à leur rendre ce juste et glorieux témoignage qu'ils sont pénétrés pour leur foi du plus sincère attachement.

« De là, pour l'autorité, ce respect dont vous avez déjà recueilli plus d'une preuve ; de là aussi, un autre sentiment qui se produit naturellement sous l'influence d'une religion toute de charité et qui achèvera de vous montrer, Monsieur le gouverneur, que ce peuple est digne de votre estime et des soins que vous êtes appelé à lui donner. Vous ne trouverez point ici cet antagonisme, ces rivalités haineuses que l'on peut rencontrer ailleurs, mais un esprit de véritable fraternité chrétienne.

Vous regretterez sans doute comme moi qu'il n'ait pu se traduire encore par la création de ses institutions de bienfaisance dont notre France est couverte, je veux dire ces orphelinats, ces maisons de refuge, œuvres admirables qui moralisent autant qu'elles soulagent et deviennent ainsi tout à la fois, pour un pays, malgré les sacrifices qu'elles exigent, un progrès de prospérité matérielle et d'amélioration sociale.

Puissez-vous un jour, M. le gouverneur, disposer de ressources qui vous permettent de prendre à cet égard une heureuse initiative ! Sur ce terrain de la charité, comme en toute ce qui concerne le bien, vous nous serez toujours prêts à vous seconder de tous nos efforts.

« Le bien ! vous nous l'avez dit, Monsieur le gouverneur, et mieux que cela, partout vos actes l'ont prouvé, tel sera toujours l'unique mobile de votre administration. Nous n'avons, à votre exemple, qu'un seul désir et un seul but : c'est de procurer, nous aussi, le bien, c'est-à-dire le bonheur, dans le sens le plus élevé de ce mot, du peuple auquel Dieu nous a envoyés, et vous trouvez partout, je n'hésite pas à vous en donner l'assurance, le clergé de la colonie à la hauteur de cette grande mission.

« Vous pouvez donc compter, Monsieur le gouverneur, sur notre concours le plus dévoué. Mais le concours des hommes est peu de chose sans les concours de Dieu ; aussi, en ce moment où vous sentez sans doute vous-même le besoin de tourner votre pensée vers « Celui par qui les princes et les chefs gouvernent, » selon le langage de la Sainte-Ecriture, nous allons demander instamment au Seigneur qu'il vous communique ces dons de lumière et de force qu'il tient en réserve pour tous les dépositaires de l'autorité qui, tels que vous, Monsieur le gouverneur, commencent par lui rendre les hommages et les respects qu'ils attendent eux-mêmes des autres.

Le gouverneur a répondu qu'il n'avait pas voulu retarder d'un seul jour les actions de grâces qu'il devait rendre à Dieu avec sa famille pour l'heureuse traversée qu'il venait de faire, et remerciant l'évêque et son clergé du bien qu'ils ont fait à la colonie, il leur a donné l'assurance de tout son dévouement.

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de la Légion-d'honneur, fait connaître à ses concitoyens, que les déclarations ou modifications pour :

- 1° Les Chevaux et Voitures ;
- 2° Les Sociétés ;
- 3° Les Billards ;

doivent être faites avant la fin de janvier.

Roubaix, le 7 janvier 1876.  
Le Maire, C. DESCART.

Le conseil municipal de Roubaix se réunira jeudi 13 courant, à 7 heures et demie du soir, pour délibérer sur les objets suivants :

- 1° Rapport de la commission d'emprunt ;
- 2° Rapports d'autres commissions ;
- 3° Avis sur l'enquête des tramways suburbains ;
- 4° Vote d'un crédit pour la solde des pompiers ;
- 5° Nomination d'une commission pour les horloges.

Un décret inséré au *Journal officiel* d'aujourd'hui, désigne M. Cleenwerck de Crayencourt, conseiller de préfecture, pour remplir pendant l'année 1876 les fonctions de vice-président du conseil de préfecture du département du Nord.

Le ministre de l'instruction publique a envoyé à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing un splendide vase en porcelaine de Sèvres.

L'administration des finances vient de remettre aux percepteurs, qui seront chargés d'en opérer le recouvrement dans toutes les communes de France, les rôles des contributions foncières et des portes et fenêtres pour l'année 1876.

Les demandes en dégrèvement faites par les imposés pour vacance trimes-trielle ou annuelle de maisons, seront admises à toute époque, pourvu cependant qu'elles soient présentées dans les quinze jours qui suivront l'année ou les trimestres de non-habitation.

Plusieurs journaux assurent que le ministre de l'intérieur a arrêté le texte de la circulaire qui doit être adressée aux préfets pour leur indiquer l'attitude à garder lors des prochaines élections.

Cette circulaire a dû être communiquée aujourd'hui même au conseil des ministres, et, si les termes sont approuvés, elle sera expédiée immédiatement dans les départements.

Au moment où les études préparatoires pour le percement d'un tunnel sous-marin destiné à relier la France et l'Angleterre sont poussées avec une nouvelle ardeur, il n'est pas sans intérêt de chercher à se rendre compte, au moyen des résultats dès à présent et certainement acquis, du développement

considérable que prendrait dans l'avenir, si ces études aboutissaient, le transit entre les deux pays.

Pendant l'année 1874, le consulat d'Angleterre établi dans le port français de Calais a pu constater l'embarquement ou le débarquement de 749,345 personnes.

A Dieppe, pendant la même année, on a constaté l'arrivée ou le départ de 58,235 voyageurs ; à Boulogne l'embarquement ou le débarquement de 110,419 personnes, et au Havre le départ ou l'arrivée de 24,265 voyageurs.

Si l'on ajoute à ces chiffres le mouvement entre la Belgique et l'Angleterre par le port belge d'Ostende, — mouvement qui s'effectuerait bien évidemment dans l'avenir par le tunnel sous-marin, et qui n'a pas été moindre de 43,493 voyageurs, — on trouve que le nombre des personnes qui ont passé par Ostende, Calais, Dieppe, le Havre et Boulogne, pour se rendre en Belgique, en France ou en Angleterre, n'est pas inférieur, pour l'année 1874, à 437,759, dont 217,145 se sont embarqués en France et en Belgique pour débarquer en Angleterre, et 220,614 se sont embarqués dans ce dernier pays pour débarquer en France ou en Belgique.

Il n'est donc pas téméraire de penser qu'avec les facilités nouvelles que créerait le percement du tunnel projeté, le transit entre les deux rives de la Manche pourrait dépasser le chiffre respectable de un million de voyageurs.

La *Semaine religieuse* annonce la mort de M. l'abbé Lebon, curé de Wignehies, décédé le 5 janvier 1876, à l'âge de 64 ans.

Les anciens sous-officiers de mobilisation sont aptes à concourir à un emploi de sous-lieutenant de réserve.

Les candidats sont priés d'adresser leurs demandes avant le 13 janvier courant.

Les pièces à produire sont : une demande d'emploi de sous-lieutenant de réserve dans l'arme au choix du candidat ; un extrait de l'acte de naissance (papier libre et légalisé par l'autorité municipale) ; un relevé des états de service ; un extrait du casier judiciaire.

Des élections pour le complément des membres du Consistoire Israélite du Nord, comprenant les départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Marne et Ardennes, viennent d'avoir lieu.

Ont été nommés : MM. Léon Weil, ingénieur de la manufacture des tabacs ; Jules Wahl Sée, banquier ; Salomon Klein, négociant.

Un inspecteur des agents de police qui demeure rue du Coq Français, a fait ces jours derniers une arrestation qui fait honneur à son esprit de vigilance et d'activité. Il était chez lui vers 7 heures du soir, quand il entendit sonner à la porte voisine d'une façon inaccoutumée. Etant sorti, il aperçut un sac planté devant la porte du voisin.

Au même moment un individu s'enfuyait. Cette double circonstance lui donna des soupçons. Il s'avança plus loin dans la rue, autre sac. Un troisième sac plus loin encore, et tout près un individu que M. l'inspecteur, avec un louable sang-froid, colléta, en lui demandant compte de ces dépôts à ciel ouvert qu'il ne disaient rien de bon. L'homme, ainsi interpellé, avoua qu'il était chargé par un tiers de remettre à destination ces sacs qui contenaient des bobines de coton, soustraites par un sieur L... de Croix, à un fabricant de la rue du Pays. Nous apprenons que ce sieur L..., ouvrier chez le fabricant qui l'avait, a été arrêté et conduit à Lille. L'inspecteur des agents de police, en mettant un terme à ces soustractions, aura servi pour sa part à arrêter un peu un trafic malthonnête qu'on a vu en tout temps fleurir dans nos villes industrielles.

On nous signale deux vols dont les auteurs sont restés jusqu'ici inconnus. Le premier, commis chez M. Leveugle, tailleur et cabaretier, rue du Fontaine, consiste en un coupon de drap noir, plusieurs chemises et une somme de 120 fr. qui sont devenus à la fois la proie du voleur. La victime du second vol est une jeune bobineuse nommée Maria D..., dont les parents demeurent rue du Bon-Chêne, on lui a soustrait des bobines pour une valeur de 54 fr.

Une jeune lessiveuse de 20 ans, Clémence M..., rue de l'Alma, s'était présentée au magasin de la *Belle Jardinière* Grande-Rue, et s'était fait délivrer trois manteaux de femme pour le compte d'un marchand de fer de la ville, dont elle exploitait ainsi le nom. Le marchand s'aperçut de la fraude assez promptement pour mettre sur les traces de la jeune escroc. Elle n'a pas tardé à être reconnue. Pressée de question, elle a tout avoué, puis indi-

qué son domicile dans lequel une perquisition faite aussitôt a amené la découverte des objets de vol, soigneusement cachés dans l'intérieur d'un matelas. Clémence M... a été condamnée à Lille.

On a arrêté, rue du Chemin de fer, un belge, Yagabond, dont le nom est Yvon Debakker. Cet individu se livrait à la mendicité, en déguisant certaines blessures qu'il a aux jambes, pour mieux exciter la compassion publique.

Un train de marchandises a défilé hier matin à Dechy, entre Douai et Soignin. Le mécanicien, Henri Vergniet, a eu la poitrine écrasée.

Par suite de l'encombrement de la voie, le train de Busigny qui arrive à neuf heures à Lille, a été en retard de trois heures.

Les journaux de Paris donnent les détails suivants sur un terrible accident qui est arrivé avant-hier soir à la gare du Nord.

Vers huit heures, un employé, en traversant le passage à niveau de l'Horloge, heurta du pied une masse étendue sur le sol ; aussitôt il approcha sa lanterne et recula d'horreur.

Entre deux wagons, il venait d'apercevoir, dans une mare de sang, un amas informe de chairs décolorées et d'os brisés ; quelques pas plus loin il trouva une tête détachée du tronc et comme pilée sous un énorme marteau, puis des fragments de bras, et une jambe coupée en deux ; sur les rails tachés de sang, il y avait, de place en place, des lambeaux de chair.

On mit tous ces horribles débris sur un petit camion de bagages, et on les transporta dans un hangar.

Mais quel était le malheureux qui avait eu une mort aussi hideuse ? A côté de la tête on avait trouvé une casquette d'employé de la Compagnie du Nord, mais la figure était tellement mutilée qu'il était impossible de la reconnaître.

Il y eut alors, parmi tout le personnel de la gare, un moment de profonde inquiétude ; chacun se demandait si cette masse informe n'était pas un camarade, un ami.

Enfin, on fit l'appel, et on sut que la victime était un pauvre graisseur nommé Flenret.

Il avait été pris par un train manœuvrant, accroché par une roue, traîné et broyé !

Le tribunal correctionnel de Lille a jugé hier matin, sur le fait d'homicide volontaire, une ouvrière d'Armentières, Thérèse Ganler, placée pour inconnue à l'asile du *Bon-Pasteur*. Cette fille a mis au monde, à l'Asile, un enfant bien constitué, mais elle l'a laissé exposé au froid, sans aucun soin, et quand la frêle créature eut succombé, elle cacha le cadavre sous ses matelas. Ce n'est que sur la sommation répétée du médecin qu'elle consentit à le produire.

Thérèse Ganler est condamnée à un an de prison.

### CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances des familles DANGETTE et DELBECQ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CATHERINE-SOPHIE DELBECQ, veuve en premières nocces de M. JOSEPH TOUSSAINT-DANGETTE, et en deuxième nocces de M. ANDRÉ-LOUIS-JOSEPH FONTAINE, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1876, à l'âge de 76 ans, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convalescence qui sera célébrée le dimanche 9 janvier 1876, à 8 heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 10, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur. Les prières seront chantées le dimanche 9 janvier 1876, à 9 heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 10, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — Les vigiles seront chantées le dimanche 9, à 4 heures. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Abattoir, 8.

Les amis et connaissances de la famille BOUVY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle JEANNE-CAMILLE BOUVY, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1876, dans sa 18<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convalescence qui sera célébrée le dimanche 9 janvier 1876, à 9 heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 10, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — Les vigiles seront chantées le dimanche 9, à 4 heures. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Espérance, 35.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le lundi 10 janvier 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame FLORENCE LEFEBVRE, épouse de Monsieur JEAN-BAPTISTE PARENT, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1874, à l'âge de 55 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme un tenant lieu.

INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE. — Conférences hebdomadaires. — Lundi prochain 10 janvier, à huit heures du soir, M. l'abbé Orban, docteur en lettres, professeur à l'institut catholique, commencera la série de conférences dans lesquelles il se propose d'étudier le *Polytechnique* de Corneille. Ces conférences auront lieu tous les quinze jours, à l'institut catholique, rue Royale, 70.

Elles seront ouvertes au public comme les conférences qui ont lieu dans les facultés de l'Etat.

BELGIQUE. — La grève du Centre. — On lit dans le *Journal de Charleroi* :

« On a répandu le bruit d'un prochain descente à Charleroi des grévistes du Centre, qui s'y rencontreraient avec ceux de Jumel.

« Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette nouvelle ; mais jusqu'à pré-

### CHRONIQUE

L'amiral Paris est nommé président de l'Académie des Sciences, pour l'année 1876.

Le Comité institué en Autriche pour l'élaboration d'un nouveau code pénal s'est prononcé par 6 voix contre 4 en faveur de l'abolition de la peine de mort ; en même temps, il s'est prononcé à l'unanimité moins une voix pour le maintien de la peine capitale dans la loi martiale.

La reine Isabelle est en voie de guérison ; toutes traces de la rougeole dont elle était atteinte ont complètement disparu ; il ne reste guère en ce moment à la malade, qu'un léger embarras des voies respiratoires.

Les sous-officiers d'infanterie, qui doivent suivre, cette année, les cours de l'école de camp à Avor, avaient reçu l'ordre de rejoindre pour le 10 de ce mois ; mais la Commission supérieure de classement ne se réunissant que le 7, l'ouverture des cours a été reculée de quelques jours.

L'auteur des *Danicheff*, que l'Odéon doit donner demain, est M. Pierre Corvin de Kroukofski, descendant de Mathias Corvin, qui fut roi de Hongrie.

MM. François barcey et About n'ont eu garde de former appel contre le jugement qui les a frappés comme diffamateurs de l'œuvre de la Sainte-Enfance. Les délais d'appel étant écou-